

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015

**Présents** : MM. MAILLARD – Mme MONARD – MM. CABOTSE – PERROT – Mme BAROZET – Mme BLUGEOT – Mme FOURNIER – Mme LANBER – M. LOUREIRO – Mme THIBEAULT – M. EUVRARD – DAMIEN – Mme BAROZET –

**Absents excusés** : Mme ROZE ayant donné pouvoir à Mme MONARD

**Absent** : M. VULQUAIN

**Secrétaire de séance** : M. LOUREIRO assisté par Mme BOUVOT – secrétaire de Mairie.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande que soit respectée une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 7 janvier dernier.

Modifications de l'ordre du jour : lancement de la consultation pour désamiantage – installation VMC logement 18 rue du Rochon. Modification approuvée à l'unanimité.

Lecture du compte rendu de la séance du 17 décembre 2014. Approbation à l'unanimité.

### 1. TRAVAUX

➤ **Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation bâtiment communal** : Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2014 autorisant à recourir à la passation de marchés à procédure adaptée (MAPA) en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics et vu l'autorisation de lancer la procédure, Monsieur le maire rappelle qu'un appel public à la concurrence a été publié dans le Bien Public le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et a été dématérialisé sur la plateforme e-bourgogne pour une remise des offres le 19 décembre 2014 à 12 h.

Le dossier de la consultation était téléchargeable gratuitement sur cette même plateforme.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 40 %
- Délai : 20 %

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 20 décembre 2014 ; ils ont ensuite été remis à la maîtrise d'œuvre pour analyse. Un rendu de ladite analyse a été fait, en Mairie, le 7 janvier 2015 en présence des adjoints.

Le Maire présente la synthèse de l'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre, Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, décide

• **D'attribuer** les marchés de travaux relatifs aux travaux de réhabilitation du bâtiment communal aux entreprises suivantes :

- **Terrassement – VRD : GAUDRY BTP – RUFFEY LES ECHIREY**  
Montant HT 68 876.00 €
- **Gros œuvre : Bâtiment LECOQ – CHATILLON SUR SEINE**  
Montant HT 94 283.37 €
- **Menuiseries : PETIT Sébastien - MINOT**  
Montant HT : 60 151.23 €
- **Plâtrerie : Ets LOURENÇO – MONTLAY EN AUXOIS**  
Montant HT : 98 025.00 €
- **Electricité : SARL TOITOT - ÉPOISSES**  
Montant HT : 27 000.00 €
- **Plomberie/sanitaire : SZYNKIEWICZ SERVICES - MONTBARD**  
Montant HT : 15 910.00 €
- **Revêtements de sols/faïence : SIA REVETEMENTS**  
Montant HT : 49 675.00 €

▪ **Peinture : Ets LOURENÇO – MONTLAY EN AUXOIS**

Montant HT : 37 312.00 €

▪ **Chauffage : SZINKIEWICZ SERVICES - MONTBARD**

Montant HT : 442 534.00 €

Montant total HT 493 766.60 € - Ecart de prix par rapport à l'estimatif : - 13.80 %

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux.

Remarque : un rendez vous devra être sollicité entre l'architecte, le SICECO et l'entreprise TOITOT, titulaire du lot électricité, pour l'installation de l'éclairage extérieur du bâtiment.

➤ **Réhabilitation bâtiment communal – consultation pour désamiantage :**

Monsieur le Maire explique à ses collègues que le diagnostic amiante réalisé préalablement au démarrage des travaux stipule la présence de fibre ciment et de fibre d'amiante. Il convient donc de procéder au désamiantage avant travaux. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue d'obtenir des devis pour l'opération de désamiantage préalable à la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment communal.

➤ **Déménagement des locaux :** une autorisation pour la délocalisation de la mairie et de la salle des mariages sera sollicitée auprès du Procureur de la République. A partir du mois de mars les réunions du Conseil Municipal se tiendront à la salle Félix Kir (petite salle). Pour le déménagement : le samedi 14 février de 9 H à 12 H transfert des archives à la Maison Jouard. Seconde opération le 28 février : déménagement de la mairie. Seront invités les conseillers, les membres des commissions et les employés. Le mobilier pourra être déménagé au préalable.

➤ **Installation d'une VMC maison rue du Rochon – détecteurs de fumée logements communaux.** Le Conseil Municipal confie à l'entreprise SANICHAUF Services les travaux de fourniture et installation d'une VMC hygrométrique dans les locaux de la maison sise 18 rue du Rochon. Dit qu'il sera demandé à SANICHAUF Services de procéder à l'installation de 4 détecteurs de fumée dans les logements communaux, à savoir :

- 2 dans la maison sise 18 rue du Rochon
- 2 dans le duplex sis 15 rue du Rochon

Charge Monsieur le Maire des démarches et signatures pour la réalisation de ces travaux.

➤ **Escaliers montant à la statue de Vercingétorix :** cet accès est condamné en raison de sa dangerosité. La réfection devra se faire rapidement (dossier inscrit au C. A. C. O. – Contrat Ambitions Côte d'Or) ; la version d'une réfection a l'identique a été validée par l'ABF ; dans un premier temps il sera donné suite à la réfection de la montée d'escaliers ; le projet de parking est ajourné. Le dossier a été confié à la MiCA pour confection du cahier des charges et conseil pour le démontage des traverses composant actuellement les marches de l'escalier.

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

- Rencontre du personnel prévue semaine 5 ;
- Une grosse fuite d'eau a été réparée (70 m3/jour) – elle a été découverte à proximité de la propriété TRINQUESSE – reste encore une petite fuite. M. GENET – MiCA Conseil Général, est venu en Mairie : il a été demandé conseil pour la réalisation du diagnostic relatif à l'état du réseau – détecter fuites.

Il a également été demandé l'établissement d'un cahier des charges pour lancer consultation pour la rénovation du réseau d'eau potable dans les ruelles, rue du Palais et rue de la Croix Pirois et la réfection du réseau depuis la sortie du village et jusqu'au hameau des Celliers. En effet, au hameau il existe un problème pour l'alimentation de la borne incendie (pas assez de débit pour assurer la défense incendie). Question : Ne serait-il pas opportun de poser des compteurs partiels ? Réponse : il semble préférable de poser des vannages permettant de mieux isoler les quartiers et en particulier les ruelles.

- Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre de M. PISSOT Joseph concernant des travaux faits par la commune en 1998 dans la petite ruelle – après recherches, il s'agit de travaux de réfection de murs. Les murs éboulés ont été reconstruits au regard de chaque terrain ; les entrées ont été matérialisées sur les anciennes traces. M. PISSOT a acheté le terrain en 1996 ; il écrit qu'il n'a pas été consulté lors des travaux et réclame la remise en état de l'entrée de son terrain telle qu'avant les travaux. Voir s'il n'y a pas forclusion. A suivre.
- Les 100 ans de Mme CHAPELLE seront fêtés le lundi 26 à 14 H 30. La Commune offrira des fleurs.
- M. EUVRARD : diner d'été où ? et quand ? date retenue 11 juillet. Proposition que cela ait lieu rue du Miroir. A suivre.

Séance levée à 21 H 00